

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION

15/09/2022

AFFICHEE LE :

15/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

DATE D’AFFICHAGE DE LA
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

28/09/2022

DATE DE TRANSMISSION AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

28/09/2022

L’an deux mil vingt deux, le 21 septembre, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON

ABSENTS : Josiane MALLET, Mickaël MARIE, Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY, Corine RAYMONDE.

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Laurence FILOCHE-GARNIER à Bertrand HAVARD, Corine RAYMONDE à Didier FLAUST

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Bonjour à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal.

Il nous faut un Secrétaire de séance. Kevin ? Merci.

(M. Kevin LEBRET est désigné Secrétaire de séance.)

- **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal de la séance précédente**

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Y a-t-il des observations ?

(Il n'y en a pas.)

Passons aux pouvoirs :

- Laurence FILOCHE-GARNIER donne procuration à Bertrand HAVARD.
- Josiane MALLET donne procuration à moi-même.
- Corine RAYMONDE donne procuration à Didier FLAUST.

Nous n'avons pas reçu le pouvoir de Mme KACZMAREK.

Nous excusons Annick LECHANGEUR.

- **Installation de Corine RAYMONDE**

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Il nous faut aujourd'hui installer Corine RAYMONDE, qui est désolée de ne pas être là. C'est une conseillère qui était sur la liste que j'avais conduite. Elle n'était pas conseillère municipale mais, pour des raisons professionnelles, Christophe CURTAT a préféré laisser sa place à une personne qui aurait plus de disponibilités pour siéger.

C'est donc Corine qui, normalement, est tout le temps là dans le public ! Elle était désolée (*Sourire.*) Elle est toujours très présente, mais elle devait subir aujourd'hui une petite intervention chirurgicale. Nous la saluons chaleureusement. Elle a déjà fait une réunion de majorité avec nous. Elle est très contente – elle le dira la prochaine fois.

Il fallait quand même procéder formellement à son installation aujourd'hui afin qu'elle puisse siéger dans les Commissions et rejoindre notre travail.

- **Communications du Maire**

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Quelques mots concernant le bilan de l'été qui, après quelques autres, fut sans COVID ou presque, donc à peu près normal. C'était la bonne nouvelle. J'en profite pour remercier toutes les associations qui ont pu reprendre un travail plus facilement. Les organisations précédentes étaient assez compliquées. *Mondeville Animation* nous a notamment fait une programmation d'été toujours aussi riche et variée. Notons aussi le retour de *Tongs & Espadrilles* et de *Transats d'Été*, qui ont permis à de nombreux Mondevillais d'avoir accès à des spectacles et des animations.

L'Espace Letellier a pu aussi, à nouveau, rassembler toutes les familles qui s'étaient éloignées lors des étés précédents pour les raisons qui nous étaient imposées par la loi. Ces familles étaient aussi parfois inquiètes. Elles sont donc revenues et de nombreuses activités ont pu se dérouler. C'est un lieu précieux durant les vacances afin de continuer à tisser le lien social nécessaire à Charlotte Corday – plus largement à Mondeville.

Le camping a rencontré un succès inégalé ! L'Europe entière est arrivée à Mondeville. Il y avait, bien sûr, beaucoup de Français et de Mondevillais, mais aussi des gens d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique, de Suisse, de Suède, de Pologne... Nous sommes très prisés ! Je suis allée au Pot des Campeurs du mois de Juillet. On donne toujours la primauté aux Mondevillais, avec des places qui leur sont réservées. Même si nous étions complets et avons accueilli du monde de toute la France et de toute l'Europe, aucun Mondevillais ne s'est vu refuser l'accès. Il y a toujours une dizaine de places en plus. La fréquentation a donc été extraordinaire, avec de nombreuses nuitées. Je crois que cela fut le cas pour tous les campings de Normandie – c'est donc un mouvement plus global.

J'en profite pour remercier les deux agents qui ont travaillé d'arrache-pied et le nouveau gardien, qui a fait son premier été et avec qui cela s'est extrêmement bien passé. Aussi, un jeune mondevillais, recruté en renfort, a fait un très beau travail. Cela avait commencé par la tempête, au moment de l'ouverture du camping, des branches sont tombées. Mais pour le reste, tout s'est très bien passé. Le camping a été visité par les Mondevillais qui ne sont pas campeurs grâce aux bus du mercredi, que nous avons renouvelés. Cette année a aussi repris une activité normale, avec presque 200 personnes transportées.

L'été a été clôturé par la Fête des Associations et du Sport, qui a aussi très bien marché. C'était un enjeu fort pour nous, pour que les habitants puissent rencontrer les associations ; et pour les associations, pour se relancer, refaire la promotion de leurs activités – certaines ayant vu une baisse de leurs effectifs. Cela permet aux uns et aux autres de se rencontrer et à chacun de trouver ce dont il a besoin pour lui ou pour sa famille. À ce sujet, nous allons délibérer sur le chèque avantage, outil de promotion et d'accession à la pratique sportive et culturelle, outil extrêmement précieux pour le territoire.

Après l'été, le mois de Septembre s'est ouvert avec *La Guinguette Électro*, tout nouveau moment. Cela a bien marché aussi. Se sont aussi tenus un vide grenier du Comité des fêtes et le premier vide-garage des Conseillers de quartier – je salue Colette, j'étais au pot dimanche soir – qui a bien marché. Le vide-garage des Charmettes a donc pu reprendre.

Le Festival Palma commence demain ; et les saisons de *Mondeville Animation* et de la Renaissance vont s'ouvrir lors des prochains jours.

Je profite de l'occasion pour vous présenter et souhaiter la bienvenue au cirque *Max et Maurice*, troupe normande très connue par-delà les frontières de la Normandie. Ils vont installer une école du cirque à Mondeville, on est en cours de préparation du terrain derrière la Halle d'Ornano. La présentation qu'ils ont faite samedi a été un très grand succès, beaucoup de gens sont venus pour les rencontrer et s'inscrire. Précédemment, ils étaient au Val de Maizet, pendant 20 ans. Ils ont la volonté de s'installer durablement dans l'agglomération caennaise pour faire la promotion de l'art circassien avec une École du cirque et l'installation de leur chapiteau pour faire quelques spectacles. Ils ont eu la gentillesse de nous proposer d'arriver à Mondeville et nous avons eu la bonne idée d'accepter ! Je suis très heureuse de pouvoir annoncer leur arrivée ici.

L'été a sans doute été plus calme que l'année dernière, après l'incendie qui nous avait beaucoup préoccupés, aux écoles du Plateau. Cela dit, ce fut un été caniculaire : nous avons dû réactiver encore cet été le plan canicule et 287 personnes âgées ont été appelées – celles qui sont référencées dans notre fichier d'urgence.

Nous avons précédé les arrêtés préfectoraux et sommes même allés au-delà. Vous l'avez vu, au cours des vacances, j'ai demandé que l'on arrête totalement l'arrosage des massifs et des terrains de foot, quand bien même nous y étions encore autorisés. Je trouvais que cela n'avait plus de sens. À un moment, il faut arrêter de puiser dans les réserves d'eau potable et préserver cette ressource si importante.

Cela veut dire aussi que l'on se prépare d'ores et déjà à la future canicule qui pourrait avoir lieu l'été prochain. J'ai demandé aux services, sous l'égide d'Antoine, Éric, Mickaël et Serge, de travailler dès maintenant à avoir une réflexion approfondie sur les types de plantations que nous avons sur le territoire, sur les massifs qui demandent plus ou moins d'eau, afin d'adapter nos pratiques et de faire en sorte que nous utilisions le moins d'eau potable possible, et aussi d'avoir un plan de récupérateurs d'eau de pluie qui peuvent aider à passer ces moments difficiles. Nous n'en avons pas beaucoup, pas suffisamment. Nous devons regarder cela de près.

Aussi, il faut un plan pluriannuel de mise en place d'îlots de fraîcheur sur le territoire : des coins arborés, avec un accès à l'eau. Nous aurons l'occasion d'en parler quand nous vous présenterons le plan d'aménagement du pourtour de l'Hôtel de Ville : des points d'eau, de l'ombre et des bancs pour que chacun puisse, dans ces moments difficiles – qui sont de plus en plus longs et fréquents – sortir et ne pas rester enfermé chez soi. C'est donc le projet d'adapter la ville à cette nouvelle réalité, qui arrive sans doute plus vite que chacun l'avait pensé.

L'hiver sera sans doute froid. Sur ce sujet aussi, il faut se préparer. L'ensemble de l'équipe de direction réfléchit à des ajustements, des économies d'énergie qu'il faudra faire cet hiver. Il y a deux choses. Il y a les interventions massives, lourdes, qui font partie de notre plan pluriannuel d'investissement – que l'on a d'ailleurs revu ces deux dernières années pour l'orienter sur de la rénovation thermique ; des projets sont en cours – qui régleront le problème dans deux ou trois ans. Au-delà de la difficulté économique que l'on rencontre – l'année dernière, c'étaient 400 000 € de facture de fluides en plus, sur un budget de 900 000 € ; et l'année prochaine ce sera sans doute encore plus, on peut frôler les 600 000 € de facture supplémentaire, il faut donc anticiper cela et réserver la consommation de gaz et d'électricité aux équipements qui en ont le plus besoin tels que les écoles, les bâtiments de services. Il faut une réflexion au niveau national et prioriser l'utilisation de l'énergie si elle venait à manquer.

Quelques mots sur la rentrée scolaire.

Nous avons accueillis 1 009 enfants sur le territoire, soit 30 de moins que l'année dernière. Cela se lisse sur le territoire mais, depuis plusieurs années, le nombre d'enfants baisse chaque année. La bonne nouvelle pour nous, ce sont les moyens supplémentaires affectés à Charlotte Corday, qui ont pu disposer du dispositif du dédoublement de la classe de CP. Je remercie les agents de la ville, qui se sont beaucoup mobilisés pour préparer cette rentrée, qui est aussi marquée par de nombreux investissements qui ont été faits en direction de la petite enfance.

Certains ont visité le restaurant scolaire, qui a été livré juste à temps – la veille. Nous avons peur, quelques semaines avant, de ne pas pouvoir faire la rentrée dans le restaurant scolaire, mais tout est rentré dans l'ordre, cela a été fait. Un restaurant scolaire très attendu. Nous allons pouvoir procéder à la démolition de l'ancien et à l'aménagement arboré. Pour ce restaurant, l'investissement total s'élève à 3,8 M€. Nous avons pourtant serré les prix. Nous avons été impactés par des augmentations d'enveloppe liées à un grand nombre des demandes des entreprises qui sont intervenues – même si nous en avons refusé. Nous avons reçu une aide importante de l'État : 500 000 €. C'est rare de recevoir des subventions si importantes sur des équipements et cela nous a bien aidés à boucler le budget du restaurant scolaire. Ce restaurant va servir 450 repas par jour pour 400 enfants – le reste, ce sont des repas adultes.

Vous avez aussi visité la rénovation du centre de loisirs, qui a été conduite pendant l'été. Ce sont 160 000 € d'investissement avec, là encore, une importante participation de la CAF : 65 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Les conditions d'accueil sont largement améliorées – c'était un peu vieillot.

Je n'oublie pas Charlotte Corday.

Cet été, nous avons accueillis tous les enfants à Charlotte Corday, puisque le centre aéré était en rénovation. Juste avant l'été, nous avons mené des travaux d'aménagement pour assurer de bonnes conditions d'accueil. Cela sera poursuivi à l'automne via des chantiers d'insertion. Nous allons donc maintenant concentrer tous les efforts sur Charlotte Corday.

Quant au collège, tout à l'heure, nous étions – avec Marc et Guillaume – avec les représentants des parents d'élèves de l'année dernière. Les nouvelles élections auront lieu très bientôt. Nous avons échangé sur l'annonce du Département concernant la double sectorisation, annonce qui nous a stupéfaits. Je l'ai dit dans la presse, dans le communiqué conjoint avec le Maire de Colombelles : nous avons été invités à une réunion de travail à laquelle Guillaume m'avait représentée et lors de laquelle étaient évoquées des pistes de réflexion pour gérer l'augmentation constante du nombre d'élèves au collège et les difficultés que cela pourrait finir par poser.

La piste de la double sectorisation avait été évoquée, mais sans plus, et pas du tout comme quelque chose qui serait annoncé publiquement. Nous n'avons reçu ni coup de téléphone ni mot pour prévenir qu'une annonce serait faite. Nous nous sommes donc étonnés de la méthode. Après, qu'il faille trouver des solutions, nous en sommes d'accord avec le Maire de Colombelles. Je ne suis pas dans une posture de tout ou rien. De toute façon, il y a un problème de chiffres. Le Département nie totalement avoir fait une erreur de calibrage concernant ce collège. C'est un fait : 4 ans plus tard, cela ne va pas ; nous l'avons dit les uns les autres. Les parents en conviennent aussi : il faut trouver des solutions, on ne peut pas continuer ainsi.

Pour ce qui est de Colombelles, ils disent que l'on n'aurait pas dû fermer Henri Cellier et qu'il faut peut-être réfléchir à la construction d'un nouveau collège pour le secteur ; on sait que cela prendrait quelques années. En attendant, il y a un problème de court terme et de moyen terme. Nous avons donc sollicité à nouveau un rendez-vous avec la DASEN pour demander des précisions sur cette double sectorisation, sur un certain nombre d'éléments qui avaient été avancés lors des deux réunions de Juillet. Cette double sectorisation serait encadrée et les critères sociaux joueraient pour, à la fois, ne pas déséquilibrer le collège actuel et ne pas fragiliser les choses en termes de mixité sociale – à Henri Brunet, il faudrait renforcer la mixité sociale, qui n'est pas totalement aboutie. Or, je constate que, dans un certain nombre de communications du Conseil départemental, il n'est plus question de ce point-là. J'aimerais avoir des précisions. Cela nous a été proposé et ils n'en parlent plus trop...

Se pose aussi la question du transport scolaire, qui est aussi un problème. Étant donné qu'il n'y a pas de quartier, toutes les villes sont concernées – une vingtaine d'enfants à Colombelles, une trentaine à Mondeville. Or, faire tout ce circuit, cela coûte beaucoup d'argent et Caen La Mer n'était pas au courant – comme nous – qu'elle devrait assurer une prise en charge de cela.

Tout cela pose beaucoup de questions, pour lesquelles les parents d'élèves et nous avons besoin d'avoir des réponses. Nous continuons, avec le Maire de Colombelles, d'essayer d'avoir les réponses à toutes ces questions. Un rendez-vous se prépare.

Pour finir, quelques informations concernant les quartiers.

D'abord, Charlotte Corday. J'en profite pour présenter Mme Charlène RODRIGUEZ, chargée de mission pour travailler sur ce quartier, avec les habitants et toutes les structures. Elle est arrivée le 1^{er} septembre. Un groupe de travail a été formé et pourra maintenant se réunir – Joël, je crois que tu en fais partie – piloté par Bertrand. Tout cela va pouvoir se mettre en route. L'enfouissement des conteneurs débutera à Charlotte Corday et sera terminé, je l'espère, pour la fin de l'année. Toujours à Charlotte Corday, le Gymnase ouvert a repris – le Gymnase Lafond.

Une bonne nouvelle pour le quartier : nous avons obtenu de Caen La Mer d'avoir une ligne – la ligne 21. Cela faisait des années que nous demandions que Charlotte Corday puisse être raccordé directement au centre-ville via une ligne de bus. Je remercie Mickaël qui a œuvré pour cela. Il y a un bus par heure, c'est déjà pas mal. Il y a du monde, les gens attendent. Cela permet aussi aux habitants de la Vallée Barrey d'aller soit à Charlotte Corday – l'Espace Letellier –, soit au centre-ville. Nos trois quartiers, qui étaient peu desservis, le sont ainsi pour la première fois.

Aussi, à la Vallée Barrey, une demande de longue date des habitants : celle d'avoir un petit distributeur de pain. Nous avons enfin trouvé un boulanger mondevillais qui accepte de livrer. Nous allons donc tester le distributeur de pain avec le boulanger de la rue Émile Zola. On met la dalle en place, cela va arriver très rapidement. Pour lancer l'opération et ne pas les mettre en difficulté, la Ville se charge de la mise en place – arrivée de l'électricité, de l'eau et de la dalle. Nous prenons en charge les 6 premiers mois, les boulangers prendront la suite. Si cela marche, pourquoi ne pas ouvrir la proposition à Charlotte Corday ?

M. Joël JEANNE.- Bonsoir à tous.

Effectivement, l'été a été riche. On a vu la qualité des prestations et des animations proposées à nos habitants. C'est important de souligner l'engagement du tissu associatif dans l'animation de la ville, en particulier pour celles et ceux qui ne sont pas partis en vacances. Je voudrais revenir sur cette rentrée qui, effectivement, est marquée par un été extraordinairement caniculaire, qui nous rappelle à tous que le devenir de la planète n'attendra pas plus longtemps une prise en compte déterminée du

réchauffement climatique ; à l'échelon local, comme vous et nous le proposons ; mais aussi à l'échelon national et planétaire, comme nous y invite le dernier rapport du GIEC.

On a vu cet été de sécheresse marqué par un certain nombre d'incendies d'une gravité exceptionnelle, qui ont concerné aussi le territoire du Calvados et ont mis à contribution les services publics d'incendie et de secours. Ils ont aussi conduit nos collectivités – en particulier la nôtre – à multiplier la communication en direction de nos concitoyens, notamment sur la nécessité de prendre des mesures pour la préservation de nos ressources en eaux. J'ai apprécié ces messages.

Dans le même temps, on constate que les dérèglements climatiques ont aussi mis en péril les récoltes et le revenu agricole, ce qui n'est pas sans incidence sur le devenir de notre agriculture de proximité. Je souligne l'engagement de notre collectivité, qui s'est lancée, depuis plusieurs années, dans l'approvisionnement en circuit court et en bio pour sa restauration scolaire, que nous venons de visiter. L'équipement est assez exceptionnel en termes d'accueil des usagers et des personnels qui consacreront leur énergie et leurs compétences à la réalisation des repas. Je crois que si l'on veut faire face au réchauffement et aux bouleversements climatiques en cours, il nous faudra repenser le modèle – cela a été dit – et accompagner nos agriculteurs, nos producteurs, pour cultiver, transformer et distribuer, en mesurant bien le poids actuel des énergies carbonées pour la production agricole et la nourriture. Les chambres froides qui nous ont été présentées ce soir sont des outils qui permettent d'inviter nos techniciens à s'engager, à travailler dans la proximité avec les producteurs locaux.

Il s'agit de nous engager vers des modèles de production plus vertueux, que nous devons inscrire pour nos engagements futurs.

L'été fut aussi marqué par la flambée des prix des carburants, pour nos concitoyens et les dépenses d'énergie de notre collectivité. On observe les conséquences de la libéralisation de la production d'énergie, en particulier d'électricité, qui fera augmenter nos factures de l'ordre de 15 % alors qu'un certain nombre de grandes entreprises auront réalisé des superprofits. C'est un des éléments. C'est un terme nouveau. Avant, il y avait les profits. Depuis quelques semaines, il y a les superprofits. Une taxation juste de ces derniers – refusée par le Gouvernement – permettrait sans doute de dégager des moyens nouveaux et de redynamiser nos services publics.

En matière de pouvoir d'achat, les conditions de vie se dégradent. De nouvelles mesures impacteront le paysage de nos concitoyens, comme la réforme des retraites, l'insuffisance des moyens accordés à l'hôpital public – il y a des actions dans ce sens – et une rentrée scolaire marquée, pour la première fois depuis fort longtemps, par l'absence de 4 000 postes d'enseignants qui n'ont pas trouvé preneurs au concours lors de la dernière campagne de recrutement lancée par le Ministère de l'Éducation. Ce sont des phénomènes nouveaux. On parle des déserts médicaux, mais il y a aussi, dans l'Éducation Nationale, des sujets tels que celui-ci.

Dans notre Ville, la question des mesures de double sectorisation pour les élèves de Mondeville et Colombelles – qui sont scolarisés à Guillemot – qui sont décidées par Jean-Léonce DUPONT sans concertation ni des Maires ni des Conseillers départementaux du secteur. C'est du jamais vu pour ce qui concerne notre territoire. Cette décision est annoncée dans la presse par le Président du Conseil départemental et vient confirmer ce que nous avons dénoncé unanimement dès l'ouverture du collège : le sous-dimensionnement d'un établissement conçu pour accueillir les élèves des écoles de Mondeville. On voit bien que la fermeture du collège de Colombelles ne pouvait se concevoir sans reconstruction d'un collège sur le plateau, où le foncier existe. Mais nous le savons tous, cette proposition est restée lettre morte.

Aujourd'hui, nous apprenons que le « choix » est donné aux familles d'inscrire leurs enfants à Henri Brunet ou à Guillemot. Cette annonce est une marque de mépris de la majorité départementale à l'égard de nos élèves et de leurs familles, car nous savons fort bien quelles familles s'empareront de cette éventuelle possibilité de mobilité.

On le sait aujourd'hui : tous les rapports publiés par l'Éducation Nationale indiquent qu'il faut mettre l'accent sur le collège, après qu'il ait été mis sur le primaire. Si l'on veut préparer nos jeunes à une formation de qualité au lycée, il faut concentrer les efforts sur le collège. Il s'agit de les inscrire dans la réussite, terme qu'il me semble important de reprendre.

À ce sujet, nous avons eu des contacts avec les familles et le personnel de Guillemot, dont nous partageons les inquiétudes. Aujourd'hui, les collégiens deviendraient des variables d'ajustement de la fluctuation des effectifs d'un collège de centre-ville. C'est absolument scandaleux. On voit bien qu'en privilégiant ce rafistolage de dernière minute, la droite départementale sort de nouveau sa règle comptable et vient ajouter des difficultés aux élèves les moins mobiles.

La question du transport scolaire : lequel sera mis en place ? On apprend que l'autorité organisatrice des transports, à savoir la Communauté urbaine de Caen La Mer, n'a pas été sollicitée. Ce sont donc des décisions prises à la légère.

Si cette décision allait à son terme – mais on n'est pas encore au bout de l'aventure –, cela viendrait à faire exploser l'indispensable mixité sociale. C'est ainsi que l'on voit les choses. Nous y sommes tous attachés. Il y aura de nouvelles constructions sur nos territoires dans les 10 prochaines années : 69 logements arrivent sur la table du Conseil municipal ce soir. De nouvelles familles, donc. Même chose à Colombelles, où se développent de nouvelles constructions ; et je ne parle même pas de Giberville avec son nouveau quartier. Cette carte scolaire décidée sans concertation nécessite de proposer aujourd'hui des alternatives en lien avec la pédagogie et l'action éducative de qualité. C'est ainsi qu'il faut considérer nos jeunes.

On sait aussi que Jean-Léonce DUPONT ne s'attaque pas uniquement à nos collèges de proximité. Il va de nouveau fermer des collèges. Le bocage virois est concerné. Ils vont fermer un collège et créer ce que certains appellent des « collèges usines » où l'on va entasser 750 ou 800 élèves, alors que l'on sait très bien qu'il s'agit aujourd'hui de créer des conditions plus apaisées pour faire de l'Éducation Nationale un espace de réussite. Cette décision est prise sans concertation avec les élus locaux, pourtant très proches de la majorité départementale. Cela se fait aussi contre l'avis de la communauté scolaire qui, depuis l'annonce, s'est fortement mobilisée.

Mondeville Ensemble considère que la partie contre la double sectorisation n'est pas perdue et que toutes les hypothèses doivent être examinées dans l'intérêt des jeunes et de nos territoires. C'est ainsi qu'il faut voir les choses. Dans ce contexte, une bonne nouvelle : le constat que le collège de Mondeville est en sureffectif est partagé par tous, y compris le Département, la Municipalité et le Conseil municipal, ainsi que les usagers de l'école.

Pour conclure mon propos, il va falloir trouver des solutions. Il faudra se mettre autour d'une table. Aujourd'hui, une opposition semble se dessiner dans la mesure où l'on impose, tout en donnant la possibilité aux familles de faire des choix. Il faut que la mixité sociale soit garantie et que soient assurées de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et d'exercice pour les enseignants. Je crois que c'est ce qui doit guider notre réflexion.

Enfin, sur cette rentrée qui est aussi sportive et culturelle, je suis allé à la Fête des Associations. Il y avait une grande mobilisation à la fois des mouvements associatifs, mais aussi de nos concitoyens, qui sont venus nombreux. Aujourd'hui, nous voulons aussi porter nos encouragements à l'Orchestre régional de Normandie, qui soufflera ses 40 bougies de diffusion sur nos territoires. Nous pensons évidemment aux techniciens, musiciens qui, depuis leur installation à Mondeville, ont porté cette diffusion culturelle de proximité, qui nous appartiendra une nouvelle fois de défendre.

M. Sylvain GIRODON.- Madame la Maire, chers collègues, je voudrais seulement aborder deux points avec vous.

Bien évidemment, d'abord, le collège, comme l'a longuement dit Joël. Je voudrais rappeler que je vous avais alertés, dès le Conseil de mars 2021, sur l'état de surpopulation de notre collège et sur ses conséquences sur l'ambiance et les conditions d'enseignement, ainsi que sur la notoriété de notre collège. À l'époque, vous m'aviez un peu renvoyé dans mes cordes. Je rappelais alors que la sous-capacité du collège Guillemot était connue dès sa construction. Le changement de carte scolaire que nous observons aujourd'hui était finalement déjà prévu. J'en veux pour preuve que l'accord avec le Département de différer le changement de carte scolaire de 4 ans prouvait bien que l'on avait l'intention, dès le départ, de faire cette modification de carte scolaire. Je demandais en mars 2021 que la Commission enfance dans laquelle je siège soit saisie de cette question afin d'étudier avec le Département et le Rectorat les évolutions nécessaires à venir. Nous ne l'avons pas fait et subissons aujourd'hui ces changements. Je me demande s'il serait légitime de s'en plaindre.

Je voudrais simplement partager avec vous quelques éléments de réflexion.

D'abord, j'observe que la surpopulation du collège – tu l'as bien dit, Joël – est enfin actée par le Département ; de cela, je me réjouis. En effet, seule doit nous importer la qualité des conditions de travail, tant des élèves que de leurs professeurs et du personnel non-enseignants. La surpopulation actuelle affecte forcément la qualité des enseignements reçus. La nouvelle carte scolaire cherche aussi à répondre à la sous-population des collèges voisins, ce qui peut, somme toute, sembler logique. J'imagine que tout parent préférerait que son enfant aille au collège dans sa commune. Ce n'est déjà pas le cas, puisque les Colombellois se déplacent. Nombre d'enfants, d'ailleurs, se déplacent aussi en milieu rural.

Faut-il désormais que tous les Mondevillais aillent à Gisèle Guillemot, au risque de voir notre collège de plus en plus surpeuplé ? Pouvons-nous revenir sur la parole de Mondeville donnée au Département ? Je ne sais pas. La mobilité géographique est-elle toujours à voir négativement ? Ne peut-elle pas être vécue aussi comme une chance pour les enfants, quel que soit leur quartier, d'en sortir ? Devons-nous nous arc-bouter sur la question géographique strictement communale, ou bien ne devons-nous pas plutôt réfléchir davantage à cette autre question majeure – et tu l'as prononcée à de nombreuses reprises – de la mixité sociale ?

L'école de la République ne doit-elle pas s'assurer que tous les enfants se rencontrent pour ensuite pouvoir faire société ? Personnellement, en tant qu' élu, si je dois choisir entre proximité et mixité, je choisirais de soutenir la mixité. Cela nécessite, évidemment, plus de pédagogie. Si je ne suis pas tout à fait opposé à la mobilité géographique voulue par le Département, je suis abasourdi par la méthode employée par le Président Dupont sur un sujet aussi central dans la vie des habitants et aussi important dans les prérogatives du Département. Non, on ne peut plus, au XX^{ème} siècle, décider seul dans son bureau du sort des gens. Monsieur Dupont doit apprendre à coconstruire, en particulier avec les représentants des élus communaux. Il n'est pas notre seigneur et nous ne sommes pas ses vassaux.

Toutes les questions bien légitimes que j'ai évoquées précédemment doivent pouvoir être étudiées dans une large concertation avec les communes et leurs élus. Le nouveau groupe de la gauche et de l'écologie à l'Assemblée départementale entend bien, d'ailleurs, défendre nos positions et ne pas se laisser mener par le bout du nez par Jean-Léonce Dupont.

Le collègue – comme tu l'as dit, Joël, et comme tout le monde s'accorde à le dire – est le maillon faible de l'Éducation Nationale. C'est au collège que s'opèrent les décrochages scolaires et c'est là que nous devons mettre le paquet. La question des effectifs,

tant des élèves que des professeurs et des personnels non-enseignants, et au cœur de cette question. Moins d'élèves et plus de professeurs feront plus de réussite pour tous.

Mais, au fait, c'est combien d'élèves, normalement, un collège ? Le Département nous dit qu'en-dessous de 250, ce ne serait pas viable. Ah bon ? Et pourquoi ? Selon quels critères ? Des critères comptables, peut-être. Selon les critères de réussite scolaire, au contraire, les petits collèges sont souhaitables. De même que selon des critères sociaux. Il va falloir batailler sur cette question. Le libéralisme et la sacro-sainte rentabilité empoisonnent notre école. Je réfute l'idée que l'école doive être rentable. Par ailleurs, le Département du Calvados est fortement bénéficiaire. L'excédent de 2021 est de 180 millions d'euros, quand – à titre de comparaison – la construction d'un nouveau collège est de 15 millions d'euros. C'est un choix politique de limiter l'endettement en limitant l'investissement. En tant qu'entrepreneur – ce que je ne pourrais ni voudrais faire dans notre Département –, la construction d'un nouveau collège à Colombelles ou ailleurs ne doit pas être taboue. C'est aussi une question d'aménagement du territoire, la construction d'un collège. Le Calvados ne doit pas hésiter à investir en faveur de la jeunesse quand il a tellement les moyens de le faire.

Un second point, celui d'un tout autre sujet qui m'est beaucoup plus familier : la nature en ville. Après les incendies dramatiques dans toute l'Europe et dans notre pays en particulier, et après les périodes de canicules successives que nous avons vécues ici en Normandie, je n'ai pas voulu rester inactif. Il m'est apparu que l'arbre en ville semblait être la clé de voûte à la fois de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation aux conséquences de ce réchauffement en ville. Aussi, avec d'autres acteurs politiques et associatifs, nous avons décidé d'organiser une grande soirée sur l'arbre en ville, le jeudi 3 novembre prochain, ici à Mondeville, dans notre salle des fêtes.

Je rejoins Mickaël MARIE sur son idée que l'ampleur de l'enjeu climatique – et plus largement écologique – nous appelle à dépasser les clivages et à unir nos forces et nos idées. Aussi, Madame la Maire, serions-nous honorés de votre présence. Naturellement, chers collègues, vous êtes tous invités, nous serions ravis que vous vous joigniez à nous. Il s'agira d'une soirée de débat où chacun pourra s'exprimer, qu'il soit spécialiste ou non. Nous espérons que cette soirée participera à faire émerger une vraie politique de l'arbre en ville dans notre agglomération, comme on a vu naître il y a quelques dizaines d'années la politique de la mobilité douce.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Je n'avais pas la date, mais je note le 3 novembre ! Je serai très heureuse. Je suis d'abord heureuse de vous accueillir, car c'est un sujet intéressant. Cela nécessite de se poser la question de l'arbre et aussi duquel. Quel sera l'arbre dans 15 ou 20 ans ? On ne va pas planter aujourd'hui comme on plantait il y a 20 ans. C'est toute cette réflexion qu'il faut conduire. À Caen La Mer, je me la pose aussi en tant que Vice-Présidente. Je travaille avec les services pour que l'on anticipe déjà tout cela et que l'on plante les bons arbres, ceux qui résisteront au climat futur. Je viendrai donc avec plaisir vous écouter et vous accueillir, merci pour l'invitation.

Je reviens sur deux points.

Je redis – je pense que vous le savez – que lorsque nous avons parlé du collège, je n'ai jamais contesté cela. Depuis le début, je dis que ce collège est trop petit et qu'il y a en effet un sujet de surpopulation. En effet, on a atteint une limite. À l'époque, nous avons discuté et j'avais essayé de tenir des propos de mesure sur le sujet de la violence et du tableau un peu apocalyptique que vous présentiez. Il y a une heure, j'étais avec les représentants de parents d'élèves et je leur reposais la question : comment leurs enfants vivent-ils le collège ? Trouvaient-ils qu'il y avait beaucoup de violence ? Aucun ne m'a répondu qu'il sentait son enfant en situation d'insécurité, violence, etc. Donc, non. Comme dans tout collège, il y a des phénomènes de bagarres, mais je veux que l'on soit prudent dans nos propos quand on décrit ce collège. D'ailleurs, un parent qui sera nouvellement élu nous disait combien lui, qui croit à l'école publique et au collège de Mondeville, doit se battre auprès de ses voisins des Charmettes pour dire qu'ils peuvent y aller, que cela se passe bien, qu'il n'y a pas de violence. Certains fantasment totalement. Soyons prudents quand on parle du collège. Je ne dis pas qu'il faut nier les choses et dire que tout va bien. Il y a des choses à regarder, mais il faut être vigilants dans nos propos, et c'était aussi le discours des parents représentants : « *Attention. Il faut aussi défendre la belle image du collège.* »

Vous disiez que nous n'avons rien fait, mais avec Marc POTTIER, nous avons rencontré la DASEN tous les ans pour parler des effectifs. Nous avons demandé des chiffres, des projections, et c'est vrai que cela ne nous a jamais été transmis. Le dernier rendez-vous avec la Direction académique doit remonter à l'hiver dernier. Je leur avais demandé de me donner des projections, on ne les a pas.

Ce n'est pas tellement l'inaction, donc, mais surtout le défaut de réponse. Nous posons les questions, nous leur disons qu'il faudra envisager quelque chose... Et nous n'avons jamais eu de réponse. Et là, le truc tombe. J'en suis désolée, cette façon de faire me désole. En plus, je pense que c'est totalement contre-productif. Politiquement, cela ne sert à rien. Dans la confiance que toute l'équipe enseignante et que tous les parents doivent avoir à l'égard de l'Éducation Nationale et du Conseil départemental, cela annihile tout ce qu'ils ont pu tisser ces dernières années. Vraiment, c'est un désastre inutile.

Dans mon propos liminaire, vous l'aurez noté : je ne suis arcbutée sur aucune des solutions. C'est peut-être une solution, mais qui mérite d'être travaillée, d'être encadrée, et que l'on regarde ensemble comment cela va bien se passer, notamment la liaison CM2-6^{ème}. Si l'on veut que cela fonctionne, il faut travailler cette liaison. Sinon, les enfants n'iront pas, notamment ceux que l'on aimerait voir y aller ! C'est le sujet. On voit bien les parents à qui cela ne posera aucun problème, ni de mobilité ni de projection.

Mais pour ceux dont on souhaite qu'ils soient orientés plutôt vers le collège Jean Brunet, il y a un accompagnement à penser et à travailler dès le début de l'année. Voilà ce que je veux travailler avec le Département. Pour l'instant, on nous a privés de cette discussion et de cette réflexion indispensable.

Enfin, Joël, tu parlais de l'Orchestre régional. Je regrette de l'avoir oublié. En effet, leurs 40 ans, c'est un bel évènement, concomitant avec des annonces que je trouve tristes, celles de la Région qui poursuit son travail de fusion. Une AMO a été lancée. J'étais au Conseil d'administration la semaine dernière. On nous dit que c'est une fusion juridique, administrative, etc., mais cela reste une fusion. On me dit qu'il y aura deux orchestres indépendants, d'accord, mais s'il n'y a qu'un chef, l'indépendance artistique ne tient pas, en cas de fusion « technique » également.

L'objectif poursuivi par la Région et son Président va donc être atteint. Là encore, le Comité de travail technique auquel j'ai la chance de participer va se réunir. Nous avons presque à sauver les meubles, car je ne vois pas le Président s'arrêter. J'en suis désolée. Je continue d'œuvrer, de dire non, mais il veut toujours aller au bout. Cela provoque une grande inquiétude chez les musiciens de Rouen, qui ont été en grève et de Caen. Personne n'en veut et je ne comprends pas. Même l'État, *via* le Ministère et le Directeur de la création artistique – Haut Fonctionnaire du Ministère de la Culture, met en garde le Président en lui disant de faire attention à certaines garanties. J'ai le sentiment que même l'État s'inquiète, même s'il ne le formule pas comme je peux le dire. Ce sont les 40 ans, oui, mais pour l'instant, pas de bonne nouvelle.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Le premier point est une présentation du projet de la rue ZOLA.

Présentation par la société SEDELKA du projet sur la parcelle du contrôle technique

M. Mickaël MARIE.- Nous allons vous laisser vous présenter.

M. Maxime LAINÉ. - Bonsoir à tous, je suis Maxime LAINÉ, Directeur de montage des opérations chez SEDELKA, et je suis accompagné de M. Philippe PLOUCHARD, du cabinet d'architecture ARTEFACT avait qui on a monté conjointement cette opération.

(Présentation de l'opération)

M. Mickaël MARIE.- Merci pour cette présentation.

Pour la transparence, je vais tout de même dire que je vous ai dit hier ce que je vais exprimer maintenant, et que j'exprime à la fois parce que nous avons travaillé ensemble sur le projet avec mon collègue Serge RICCI, mais aussi après la Commission Urbanisme et Transition Écologique de la semaine dernière.

J'ai deux points d'attention et de vigilance sur la suite du projet.

D'une part, l'insertion paysagère, la végétalisation – vous l'avez évoquée –, le choix des sens. Madame la Maire a évoqué tout à l'heure la question de l'anticipation et de l'adaptation au changement climatique. Il y a aussi la connexion aux mobilités actives – mais cela, c'est plutôt notre travail de voirie.

D'autre part, la question du mode de chauffage. Lorsque nous en avons parlé avant l'été, vous étiez partis sur du chauffage au gaz, ce qui nous interroge beaucoup, même plus. Ces logements seront construits sur plusieurs dizaines d'années. C'est un pari sur l'avenir. Partir sur du gaz aujourd'hui nous semble compliqué, même si – et je m'empresse de le dire – pour l'instant, le législateur le permet. Y compris sur des constructions neuves, les chaudières à gaz – en individuel ou en collectif – sont toujours autorisées. Vous êtes donc parfaitement dans les clous si vous faites ce choix. Mais nous ne sommes pas forcément friands de cette option...

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Est-ce qu'il y a des questions ? Moi j'ai une question : les façades sont-elles jaunes ? Ocre ?

M. Philippe PLOUCHARD.- C'est ocre.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- D'accord... On peut toujours regarder les nuanciers ! *(Sourire.)*

M. Maxime LAINÉ.- *(Inaudible.)* Sur le chauffage, effectivement, même si l'on est parfaitement conforme à la dernière réglementation thermique, nous avons échangé sur ce sujet lors du montage du dossier il y a presque un an. Sur ces réflexions, il s'agit d'apporter des solutions différenciantes et innovantes. Le fait est que le monde évolue vite et que nous sommes obligés de suivre. En toute franchise, effectivement, même pour nous, d'un point de vue commercial et d'usage futur, nous envisageons difficilement de vendre des logements en chaudière gaz individuelle.

Nous réfléchissons à des solutions plus pérennes, plus innovantes et plus dans l'air du temps. Je n'ai pas de réponse claire à vous donner. Il y a quelques mois, on imaginait que l'on pourrait encore durer quelques années au gaz, mais la crise actuelle nous montre que c'est un non-sens. Nous réfléchissons à plein de choses et nous devons mettre tout cela dans la balance.

Notre chance dans ce projet, c'est qu'aujourd'hui les études ne sont qu'au stade du permis de construire – permis que nous avons obtenu et qui est en cours d'affichage. Nous n'avons pas encore lancé les études techniques que l'on nomme dans notre jargon « dossier de consultation des entreprises », ce qui nous permet ensuite de faire l'appel d'offre. Il reste cette phase des quelques mois à venir, ce qui nous permettra de trouver la meilleure solution pour les utilisateurs finaux de cette résidence.

On entend parler de pompes à chaleur, de chaudière collective biomasse... Il y a plein de choses. Nous devons trouver la bonne solution. Ce qui est clair, c'est que même pour nous, il n'est pas envisageable de mettre à l'offre des logements en gaz et en chaudière individuelle.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Merci pour cette réponse. On voit bien que l'accélération des projets fait qu'il faut s'adapter. Tout va vite et tout s'accélère. Si vous pouvez vous adapter, c'est parfait, cela nous va bien.

M. Sylvain GIRODON.- J'avais quelques remarques à faire aussi.

Je commence par les arbres. Vous dites que vous plantez le talus derrière davantage qu'il ne l'est actuellement...

M. Philippe PLOUCHARD.- En fait, on va le densifier. L'idée, c'est de faire quelque chose de très dense en termes de végétalisation sur cette partie-là. On a indiqué ces arbres de haute tige que l'on va mettre. En plus de cela, on va densifier ces zones avec des plantations plus basses et plus fleuries. Un travail sera mené par un paysagiste. Cela fait partie des études des prochains mois, dès que l'on aura (*inaudible*) le permis de construire. Il y a tout un travail précis à faire, que nous présenterons aux élus et aux services techniques, car il y a aussi des choix d'arbres qui doivent être faits en collaboration avec les services techniques.

On peut aussi se poser la question – car je sais que cela commence à se faire beaucoup, et je le fais aussi un peu – s'il ne serait pas intéressant de faire des micro-forêts dans ces deux zones. Cela commence à bien marcher et se fait dans beaucoup de grandes villes françaises. Cela permet une grande densité de végétalisation sur des surfaces qui ne sont pas très grandes. L'idée, c'est de former une grande barrière végétale très dense tout autour.

On a aussi des alignements d'arbres, on les a envisagés. Mais ils ne sont pas chez nous, ils sont chez vous. Nous voulions que sur la partie devant, où il y a une grande largeur de trottoir, on puisse faire du stationnement et des alignements d'arbres de haute tige. Pour cela, il faut travailler ensemble, car c'est du domaine public et nous ne pouvons pas y intervenir sans vous.

M. Sylvain GIRODON.- Sur la parcelle que l'on va proposer de céder dans la délibération 9, je crois, il y a actuellement des arbres – une trentaine de conifères. Je suis très heureux d'apprendre que l'on va réarborer la parcelle et j'en profite pour dire que je suis tout à fait écologiquement d'accord avec le fait que l'on reconstruise la ville sur elle-même et que, par conséquent, cette parcelle, que vous avez dite assez minérale, fasse l'objet d'un programme habitat.

C'est très bien, mais je pense que l'on doit prendre l'habitude, quand il y a des arbres et que l'on s'apprête à les couper, de concevoir une compensation en replantation. C'est ce qui est fait là, mais voici ma suggestion : que cette compensation des arbres que l'on va couper – et il faut bien sûr le faire si l'on veut faire évoluer notre territoire – soit calculée à diamètre constant. C'est-à-dire que l'on ne dise pas : « *On a coupé 30 arbres, on va replanter 30 arbres* », tout simplement parce que lorsque l'on replante un arbre, c'est un arbrisseau. Or, quand on coupe un arbre, c'est un arbre mature. Ils n'ont pas du tout la même fonction dans la ville. Si, aujourd'hui, nous avons des arbres à cet endroit, c'est parce que des gens les ont plantés il y a 20 ou 30 ans. Je me dis que nous pourrions faire cet effort pour les enfants et petits-enfants qui trouveront ces arbres – ceux que vous allez planter – dans 20 ou 30 ans.

Mais cet effort doit être à la mesure des circonstances, qui ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, il y a le réchauffement climatique, l'effort doit donc être supplémentaire ; d'où ma proposition de calculer le diamètre des arbres en présence et de planter le nombre d'arbres correspondant à diamètre constant. Autrement dit, si l'on coupe un arbre de 30 cm de diamètre et que l'on plante des arbres de 3 cm de diamètre, il faudra en planter 10. Cela signifie que l'on vous demande un petit effort supplémentaire, mais je suis sûr que vous accepterez avec grand plaisir !

M. Philippe PLOUCHARD.- Effectivement, si l'on plante des « allumettes » (*inaudible, hors micro*). C'est pour cela que je parlais aujourd'hui des micro-forêts, qui permettent une densité très forte sur une petite surface. Du coup, si l'on additionne tous les troncs, on pourrait compenser les arbres plus importants. On a quand même quelques arbres conservés sur le talus.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Sur la question du stationnement et des plantations, bien sûr, ce n'est pas représenté car c'est sur l'espace public. Nous n'avons pas prévu de mettre de stationnement, mais un grand alignement d'arbres tout le long du bâtiment pour avoir un rideau végétal. Mais nous n'avons pas prévu de stationnement longitudinal, estimant qu'il y a déjà une grosse nappe de stationnement juste au-dessus, à la Halle, accessible par un petit chemin. À pied, on doit être à 80 mètres. Tout le monde doit apprendre à avoir des poches de stationnement qui nécessitent, en effet, que l'on marche 2 ou 3 minutes. On doit arrêter de mettre plein de petits stationnements partout, c'est quand même plus qualitatif si l'on a une rangée d'arbres et pas du tout de véhicules. On plantera, de notre côté, des arbres tout le long ; et l'on sécurise la piste cyclable – cela évite de la traverser pour aller se garer.

M. Sylvain GIRODON.- Je voulais aussi aborder le point sur les travaux de confortement de ces plantations. Trop souvent, les plantations sont faites – et elles ne sont pas mal faites aujourd'hui, ce sont des paysagistes qui les font – mais parfois, elles

meurent ensuite. On fonctionne en « marche ou crève ». Il faut prévoir d'emblée le budget de parachèvement et de confortement des plantations. On considère que c'est 5 ans, dont 2 ans avec arrosage.

M. Philippe PLOUCHARD.- Effectivement, cela dépend de ce que l'on met dans notre appel d'offre. Si l'on impose un suivi des arbres de haute tige pendant 2, 3 ou 4 ans, on peut le faire sans problème. En général, on fait au moins un an de reprise des arbres, mais ce n'est pas suffisant, je suis d'accord avec vous. Il faut au moins 2 ans pour être sûr que ce soit pérenne. C'est à nous de l'imposer dans le cahier des charges que l'on donne aux entreprises.

M. Mickaël MARIE.- Je suis d'accord et me réjouis de la réponse au sujet de cette nécessité de confortement. Après, attention à ne pas tirer des généralités de l'exemple particulier et particulièrement catastrophique de cet été. Y compris nous, à la ville, avons perdu une proportion très importante des jeunes arbres qui ont été plantés à partir de février. Nous étions dans un niveau de contrainte que l'on n'avait pas connu depuis fort, fort longtemps. Nous allons progressivement en tirer des leçons, c'est évident. Ce que l'on a vécu cet été plaide encore plus pour ce que tu dis sur le confortement, mais attention à ne pas tirer trop de conséquences des chiffres de cette année.

G. SEBIRE.- On a été restreint avec les arrosages, il a fallu faire des efforts d'économie d'eau, c'était donc au détriment des arbres. Il fallait faire des choix : soit on arrosait, mais on consommait de l'eau ; soit on sacrifiait des arbres. Il y avait aussi cette contrainte avec les règles de la Préfecture en matière d'arrosage.

Mme Claude REMUSON.- Une question par rapport à votre habillage métallique : quel est l'impact au niveau thermique ?

M. Philippe PLOUCHARD.- Il n'en a pas vraiment, parce que c'est juste une vêture. Mais derrière, il y a une grosse épaisseur d'isolant, tout simplement. Le métal, c'est juste du décor pour faire joli. Cela donne un cachet contemporain mais cela n'a pas de fonction isolante. Derrière, il y a l'isolant thermique habituel – qui est même renforcé depuis que l'on est en RE2020. Ce bâtiment sera en RE2020.

M. Joël JEANNE.- Quel est le prix du mètre carré de cette construction ? C'est un vrai sujet d'accès au logement, en lien avec les coûts de construction et cette volonté de donner à votre projet un confort de vie, tel que vous l'avez présenté.

M. Maxime LAINÉ.- Nous avons une idée du prix moyen auquel nous comptons commercialiser en début d'année prochaine. Néanmoins, cela reste provisoire car nous n'avons pas mené l'appel d'offres et les coûts de construction explosent depuis une année – 15 à 30 % d'augmentation sur tous nos appels d'offres. Le mode constructif évolue, les modes de chauffage évoluent. Je ne voudrais pas vous donner un prix de vente aujourd'hui, alors que celui-ci serait susceptible de varier. Voici une fourchette cependant : 4 000 € du mètre carré environ. C'est un prix pratiqué sur des communes limitrophes de Caen et attractives comme l'est Mondeville aujourd'hui.

M. Philippe PLOUCHARD.- De toute façon le promoteur a intérêt à s'inscrire dans le marché ! C'est évident que si c'est trop cher, il ne vendra pas et ce sera un échec commercial. Il faut s'inscrire dans la ligne de ce qui se vend actuellement. Ce que l'on construisait il y a 18 mois à 1 350 € euros du mètre carré est monté à 2 600 €... C'est de la folie en ce moment ! Nous espérons que cela va redescendre un peu. Ces deux, trois derniers mois, les prix ont stagné. On commence même à voir des négociations à la baisse, mais on en est encore loin. Les prix de construction sont assez prohibitifs, ce qui pose problème à des promoteurs, puisque le prix de vente n'est pas extensible à volonté !

M. Sylvain GIRODON.- Une dernière suggestion pour vous mettre d'accord sur le jaune avec Mme la Maire : utiliser les ocres jaunes naturels de Bourgogne, avec lesquels on fait des peintures magnifiques.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Très vigilant ! (*sourire*)

C'est un sujet, le prix. Je rejoins Joël. Chaque fois, je suis étonnée. C'est le prix du marché, en effet. C'était déjà cher avant les augmentations. On avait parfois des dispositifs qui nous permettaient, sur certaines opérations – je pense à Bouygues – de faire baisser le prix pour un certain nombre de logements, mais c'est vrai que le marché est, de toute façon, très haut. Il l'était déjà avant l'augmentation, dans l'agglomération caennaise – et à Mondeville en particulier –, et il sera encore plus haut quand vous aurez achevé l'ouverture. En même temps, tout se vend pour le moment... Plein de Mondevillais achètent, d'ailleurs. On verra bien.

Merci.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1 - INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 - DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 3132-20 DU CODE DU TRAVAIL
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 4 - CADRE INDEMNITAIRE – RIFSEEP – RÉVISION DE COTATIONS DE FONCTIONS
- 5 - REVALORISATION DES TAUX DE VACATIONS HORAIRES

FINANCES / MOYENS GÉNÉRAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

- 6 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - Dossier CDC 135486
- 7 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - Dossier CDC 135485
- 8 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - Dossier CDC 135438

URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 9 - AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE DE LA PARCELLE CE58
- 10 - AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE DES LOCAUX TECHNIQUES DE CHARLES TELLIER
- 11 - CONVENTION DE RACCORDEMENT ENEDIS - HALLE DE VALLEUIL
- 12 - CONVENTION DE RACCORDEMENT ENEDIS - NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE DE MONDEVILLE

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

- 13 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « PASS SPORT-CULTURE-LOISIRS »
- 14 - SUBVENTION A L'USOM COMITE DIRECTEUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-079 - INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 3° :

N° de l'arrêté	Objet de l'arrêté
AM 2022-163	SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
MAR22011	Fourniture de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire centre	MOBIDECOR	16 992 € H.T.
MAR22012	Démolition/désamiantage du restaurant scolaire centre actuel	VDO OISSEL	59 700 € H.T.
MAR22013	Reconstruction école du Plateau Lot 1 Échafaudage commun	SAS FRANCOIS ECHAFAUDAGES	80 052,06 € H.T.
MAR22014	Reconstruction école du Plateau Lot 2 Démolition, désamiantage	HNTTP	81 553 € H.T.
MAR22015	Reconstruction école du Plateau Lot 3 Charpente bois	O'SEC	59 716,71 € H.T.
MAR22016	Reconstruction école du Plateau Lot 4 Couverture tuile	CAEN COUVERTURE	86 014,88 € H.T.
MAR22017	Reconstruction école du Plateau Lot 5 Menuiseries extérieures PVC	ISOL MONDIALE	105 801 € H.T. + 3 985 € H.T. d'option
MAR22018	Reconstruction école du Plateau Lot 6 Doublages, men. Int., plafonds	ISOL MONDIALE	243 364 € H.T.
MAR22019	Reconstruction école du Plateau Lot 7 Plomberie, chauffage, VMC	PIQUOT	35 538,02 € H.T.
MAR22020	Reconstruction école du Plateau Lot 8 Carrelage	FANELLO	8 838,84 € H.T. + 4 389,81 € H.T. d'option
MAR22021	Reconstruction école du Plateau Lot 9 Peinture, sols souples	BATICAP - REVIVRE	89 140,26 € H.T. + 5 375,05 € H.T. d'option
MAR22022	Reconstruction école du Plateau Lot 10 Électricité	SPIE	37 858,34 € H.T.

MAR22023	Reconstruction école du Plateau Lot 11 Panneaux photovoltaïques	LAMOUR	108 195 € H.T.
MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS EN COURS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Objet de la modification
MAR20015	Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre Lot 4 Étanchéité	SAS MICARD	Travaux supplémentaires pour un montant de 1 483,69 € H.T.
MAR20019	Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre Lot 8 Cloisons, doublages, plafonds	SOPROBAT	Travaux supplémentaires pour un montant de 990 € H.T.
MAR20020	Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre Lot 9 Revêtements de sols souples	DESVAGES REVETEMENTS	Travaux supplémentaires pour un montant de 790 € H.T.
MAR20023	Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre Lot 12 Électricité	SELCA	Travaux supplémentaires pour un montant de 2 900,18 € H.T.
MAR20026	Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre Lot 17 VRD	COLAS	Travaux supplémentaires pour un montant de 32 981,67 € H.T.

- Conformément à l'article L. 2122-22, 6° :

N° de sinistre	Objet des indemnités de sinistre acceptées	Montant de l'indemnité
	RAS	

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 15 décembre 2021				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
NOUVELLES CONCESSIONS				
01.07.2022	3774	15 ans	CHAMPDORGE	René et Éliane
01.07.2022	3864	50 ans	COUILLARD	Yoann
01.07.2022	3867	30 ans	DELHOMMEAU née VERNON	Magali
01.07.2022	3868	30 ans	LEFEVRE née AMAYUELAS LOMAS	Marie
06.07.2022	3874	30 ans	MARY née LEFRANCOIS	Monique
06.07.2022	3875	30 ans	HUGUET	Anne
06.07.2022	3881	15 ans	LODS	Maurice
06.07.2022	3882	30 ans	GARRY	Claude
06.07.2022	3883	30 ans	MARIE	Jacques
06.07.2022	3884	30 ans	MARIE	Olivier
06.07.2022	3888	30 ans	LIBERGE	André
20.07.2022	3877	30 ans	JOUSSET née COUSIN	Solange
20.07.2022	3878	50 ans	MALENFANT née ROBINE	Catherine
20.07.2022	3886	30 ans	PALLA	Georges
20.07.2022	3887	50 ans	LEGUEDA née DROMER	Marie-Claude
20.07.2022	3892	30 ans	PEZZOLESI	Savino

25.07.2022	3880	30 ans	BOUDANT	Jacqueline
07.09.2022	3859	50 ans	MUNOZ RUIZ	J. Jesus
RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS				
01.07.2022	3872	15 ans	ANNE	Jean-Claude
01.07.2022	3890	30 ans	KOZIK née LUNEL	Janine
06.07.2022	3871	15 ans	CHAMPION	Rémy
06.07.2022	3873	30 ans	LEBRET	Eugène et Renée
06.07.2022	3889	30 ans	BOYER née LEVEQUE	Georgette
20.07.2022	3862	30 ans	KOZIK	Raymond
20.07.2022	3895	30 ans	DELEVOYE	Paul
20.07.2022	3899	30 ans	BELLANGER	Nicolas
27.07.2022	3891	15 ans	HERVAUD	Louis et Georgette
27.07.2022	3893	30 ans	PEGOUET	Jacques et Éliane
27.07.2022	3894	15 ans	DORARD	Marcel et Germaine

Par conséquent,

VU l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	0	0

**DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-080 - DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 3132-20 DU CODE DU TRAVAIL
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La société DECATHLON a déposé en Préfecture une demande de dérogation au repos dominical pour le dimanche 25 septembre 2022, fondée sur l'article L.3132-20 du Code du Travail, aux termes desquels le Conseil municipal est appelé à donner un avis.

Cette demande est présentée dans le cadre de l'opération de réaménagement du magasin DECATHLON de Mondeville, qui a lieu sans public, sur les horaires de fermeture de l'établissement.

En pratique, deux à trois salariés de l'entreprise seront présents pour animer et coordonner cette journée. Le magasin restera fermé. L'accord d'entreprise prévoit que seuls des collaborateurs volontaires seront concernés et qu'ils bénéficieront d'une majoration salariale égale à 100% des heures effectuées le dimanche et d'un jour de repos compensateur à prendre dans la semaine qui suit le dimanche travaillé. Enfin, la durée totale hebdomadaire ne dépassera pas les 35 heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Le comité d'entreprise régional a émis un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical.

Par conséquent,

Vu l'article L.3132-20 du Code du Travail,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société DECATHLON pour le dimanche 25 septembre 2022.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	21	3	1	0

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-081 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En application du cadre législatif et réglementaire prévu par le Code général de la fonction publique, il est proposé de modifier le tableau des postes budgétaires de la collectivité comme suit :

- **Changements de filière :**

L'intégration directe permet à un fonctionnaire de changer de corps ou de cadre d'emplois, dans le cadre d'une mobilité. Ainsi en application de l'article L.511-6 du Code général de la fonction publique, un fonctionnaire territorial peut être intégré directement dans un cadre d'emplois de même catégorie et de niveau comparable à celui de son cadre d'emplois d'origine, ce niveau étant apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers. Aussi, il est proposé de faire usage de cette possibilité d'intégration directe afin de mettre en adéquation les cadres d'emplois et grades de trois agents de la collectivité avec leurs emplois actuels, suite à des mobilités passées et un changement pérenne de filière professionnelle.

- **Mise en adéquation de postes budgétaires, quotités et grades d'agents recrutés :**

Il est proposé de modifier le support budgétaire des emplois de :

- Agent polyvalent d'entretien des locaux et animation
- Secrétaire de la direction des ressources humaines
- Directeur de la lecture publique et de l'action culturelle

- **Modifications d'emplois d'animateurs périscolaires et de loisirs pour l'année scolaire 2022-2023 et suivantes :**

Il est proposé de supprimer les 40 postes annualisés à temps non complet d'animateurs péri éducatifs créés par délibération du 8 juin 2022 et de créer, en application de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, 47 postes annualisés à temps non complet pour répondre aux besoins de l'année scolaire 2022-2023 dans un premier temps, puis de chaque année scolaire (avec une quotité de base permanente des emplois), dans les conditions suivantes :

- Contrats 1 « midis » : 20 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 7,5/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs ;
- Contrats 1A « midis + 2 matins / 2 soirs » : 4 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 11,5/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs ;
- Contrats 1B « midis + 4 matins » : 1 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 11/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs
- Contrats 1C « midis + 4 soirs » : 2 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 12,5/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs

- Contrats 2 « midis + 4 soirs + 5 semaines petites vacances + 4 semaines été » : 10 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 22/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs ;
- Contrat 3 « midis + 2 matins / 2 soirs + mercredis + 3 semaines été » : 10 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 24/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur périscolaire et de loisirs.

Des heures complémentaires peuvent par ailleurs être proposées aux animateurs à temps non complet afin de répondre aux besoins ponctuels du service.

Ces emplois peuvent être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint territorial d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de BAFA/BAFD, BEATEP, BPJEPS ou équivalent, ou d'expérience professionnelle avérée dans le secteur de l'animation.

Les contrats seront dans un premier temps conclus à durée déterminée, du 1^{er} octobre 2022 au 31 août 2023 (la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 est régie par la délibération adoptée le 8 juin 2022).

Ensuite, les contrats seront conclus à durée déterminée, pour une durée d'un an renouvelable, du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Le traitement sera calculé en référence à l'indice majoré afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération.

Le régime indemnitaire sera versé selon les modalités définies par la délibération-cadre du 24 novembre 2021 modifiée.

Par conséquent,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs telle que prévue par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à :
 - Transformer un poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération du 15 juin 2016 et modifié par délibération du 27 novembre 2019, en poste d'adjoint administratif à temps complet ;
 - Transformer un poste d'adjoint d'animation créé par délibération du 15 juin 2016 à temps non complet 17,5/35^{ème} en poste d'adjoint administratif à temps non complet 17,5/35^{ème} ;
 - Transformer le poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe n° 267 à temps complet en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - Transformer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération du 5 juillet 2017 et modifié par délibération du 30 juin 2021 en poste d'adjoint technique à temps complet ;
 - Transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe n° 320 à temps non complet 18,5/35^{ème} en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17,5/35^{ème} ;
 - Transformer le poste de bibliothécaire principal n° 355 à temps complet en poste de bibliothécaire à temps complet ;
 - Supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2022, les 21 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 8,8/35^{ème} créés par délibération du 8 juin 2022 ;
 - Supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2022, les 9 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 20,6/35^{ème} créés par délibération du 8 juin 2022 ;
 - Supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2022, les 10 emplois d'animateur péri éducatif à temps non complet 23,2/35^{ème} créés par délibération du 8 juin 2022 ;
 - Créer les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

DEEJ - SERVICE PERISCOLAIRE, LOISIRS, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES				
Emploi	Grade associé	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Animateur péri éducatif – contrat 1	Adjoint territorial d'animation	C	20	7,5/35 ^{ème}

Animateur péri éducatif – contrat 1A	Adjoint territorial d'animation	C	4	11,5/35 ^{ème}
Animateur péri éducatif – contrat 1B	Adjoint territorial d'animation	C	1	11/35 ^{ème}
Animateur péri éducatif – contrat 1C	Adjoint territorial d'animation	C	2	12,5/35 ^{ème}
Animateur péri éducatif – contrat 2	Adjoint territorial d'animation	C	10	22/35 ^{ème}
Animateur péri éducatif – contrat 3	Adjoint territorial d'animation	C	10	24/35 ^{ème}

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22	0	3	0

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-082 - CADRE INDEMNITAIRE – RIFSEEP – RÉVISION DE COTATIONS DE FONCTIONS

Au printemps-été 2022, un travail de réexamen a été effectué par le comité de direction de la cotation des fonctions établie en 2017 en application du dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce travail a abouti à la formalisation de propositions collectives de modifications et créations de plusieurs cotations de fonctions.

Ces propositions ont été soumises à la Maire, qui a rendu des arbitrages conduisant aux présentes propositions de révision jointes en annexe à la présente délibération.

Le régime indemnitaire des agents bénéficiaires est par ailleurs cumulable avec la « prime annuelle » versée aux agents mondevillais en application de l'article L714-11 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'avec les primes et indemnités spécifiques (liées à des fonctions ou sujétions particulières) établies par délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier et compléter le cadre indemnitaire de la collectivité conformément à l'annexe à la présente délibération intégrant ces modifications de cotations de fonctions.

Les dispositions énoncées prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Pour plus de lisibilité, il est proposé d'abroger la délibération précédente et de la remplacer par la présente délibération. L'annexe à la présente délibération reprend ainsi l'ensemble des dispositions déjà votées et intègre la modification de régime indemnitaire proposée au présent Conseil.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L712-1 et L714-4 et suivants ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu les décrets n° 68-929 du 24 octobre 1968 modifié, n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié ;

Vu l'arrêté du 24 mars 1967 ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2021 portant cadre indemnitaire de la collectivité ;

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ABROGER** la délibération n°76/2021 du Conseil municipal du 24 novembre 2021 portant cadre indemnitaire de la collectivité ;
- **D'ADOPTER** le cadre indemnitaire de la collectivité dans les conditions prévues par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire dans le respect du cadre indemnitaire défini ci-dessus et prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25	0	0	0

ANNEXE(S) :

ANNEXE Cotation fonctions actualisée CM 21-09-22 V2.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-083 - REVALORISATION DES TAUX DE VACATIONS HORAIRES

La collectivité a recours, de façon occasionnelle, à des agents vacataires engagés pour des actes déterminés, dans différents secteurs. Ces agents vacataires réalisent des tâches précises, correspondant à un besoin ponctuel, et dont la rémunération est liée à la mission confiée.

Par délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel, le Conseil municipal a déterminé le taux de rémunération horaire de chaque type de vacation pouvant être rémunéré au sein de la collectivité.

Il convient aujourd'hui d'augmenter ces taux afin de respecter le SMIC horaire d'une part, et de procéder à une revalorisation des taux de vacations pratiqués, qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années (10 % d'augmentation en matière de vacations périscolaires, logistiques, distribution ou accompagnement psychologique, notamment).

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE MODIFIER** la délibération n°81/2018 du 14 novembre 2018 portant diverses dispositions relatives au personnel ;
- **D'APPROUVER** la grille de paiement des vacataires intervenant pour le compte de la Ville telle que modifiée en annexe ;
- **DE DIRE QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes portant exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25	0	0	0

ANNEXE(S) :
ANNEXE Revalorisation taux vacances.pdf

FINANCES / MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-084 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - DOSSIER CDC 135486

L'association REVIVRE souhaite acquérir 4 logements dans le parc privé mondevillais en vue de locations à loyer plafonné. Il s'agit de deux T1 situés rue Émile Zola et rue Calmette, et deux T2 situés impasse Marlaud et rue Émile Zola.

Ces investissements seront financés notamment par des emprunts PLAI de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 50%, tout comme la Communauté Urbaine Caen La Mer. Ces acquisitions ont fait l'objet de quatre dossiers de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, référencés sous les numéros 124719, 124722, 124723 et 124724.

La Ville de Mondeville a accordé sa garantie par délibération n°82 du 24 novembre 2021. Le retour des garanties d'emprunt des dossiers 124719, 124722 et 124724 n'ayant pu être effectif dans le délai trimestriel imposé par les contrats, ces derniers ont donc été annulés et remplacés par la Caisse des dépôts et consignations.

1 – Prêt n°135486 d'un montant de 49 829 euros

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-52 du CGCT ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu le Contrat de Prêt n°135486 en annexe signé entre l'Association REVIVRE et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Mondeville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 49 829 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135486 constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, par décision du Président n°D2022/116. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée total du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ABROGER** la délibération n°82 du 24 novembre 2021 pour les dossiers de prêt n°124719, 124722 et 124724 ;
- **D'ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 49 829 euros souscrit par l'Association REVIVRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135486 ci-joint et conformément aux articles ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	0	0	3

ANNEXE(S)
 Contrat 135486.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-085 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - DOSSIER CDC 135485

L'association REVIVRE souhaite acquérir 4 logements dans le parc privé mondevillais en vue de locations à loyer plafonné. Il s'agit de deux T1 situés rue Émile Zola et rue Calmette, et deux T2 situés impasse Marlaud et rue Émile Zola.

Ces investissements seront financés notamment par des emprunts PLAI de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 50%, tout comme la Communauté Urbaine Caen La Mer. Ces acquisitions ont fait l'objet de quatre dossiers de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, référencés sous les numéros 124719, 124722, 124723 et 124724.

Le Conseil municipal a accordé la garantie de la Ville de Mondeville par délibération n°82 du 24 novembre 2021. Le retour des garanties d'emprunt des dossiers 124719, 124722 et 124724 n'ayant pu être effectif dans le délai trimestriel imposé par les contrats, ces derniers ont été annulés et remplacés par la Caisse des dépôts et consignations. Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour que l'association bénéficie de la garantie de la ville.

1 – Prêt n°135485 d'un montant de 47 654 euros

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-52 du CGCT ;
 Vu l'article 2298 du Code Civil ;
 Vu le Contrat de Prêt n°135485 en annexe signé entre l'Association REVIVRE et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Mondeville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 47 654 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135485 constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, par décision du Président n°D2022/118.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée total du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- D'ABROGER la délibération n°82 du 24 novembre 2021 pour les dossiers de prêt n°124719, 124722 et 124724 ;

- **D'ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 47 654 euros souscrit par l'Association REVIVRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135485 ci-joint et conformément aux articles ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	0	0	3

ANNEXE(S) :
Contrat 135485.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-086 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REVIVRE - DOSSIER CDC 135438

L'association REVIVRE souhaite acquérir 4 logements dans le parc privé mondevillais en vue de locations à loyer plafonné. Il s'agit de deux T1 situés rue Émile Zola et rue Calmette, et deux T2 situés impasse Marlaud et rue Émile Zola.

Ces investissements seront financés notamment par des emprunts PLAI de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 50%, tout comme la Communauté Urbaine Caen La Mer. Ces acquisitions ont fait l'objet de quatre dossiers de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, référencés sous les numéros 124719, 124722, 124723 et 124724.

Le Conseil municipal a accordé la garantie de la Ville de Mondeville par délibération n°82 du 24 novembre 2021. Le retour des garanties d'emprunt des dossiers 124719, 124722 et 124724 n'ayant pu être effectif dans le délai trimestriel imposé par les contrats, ces derniers ont été annulés et remplacés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour que l'association bénéficie de la garantie de la ville.

1 – Prêt n°135438 d'un montant de 55 290 euros

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-52 du CGCT ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu le Contrat de Prêt n°135438 en annexe signé entre l'Association REVIVRE et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Mondeville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 55 290 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135438 constitué d'une ligne de prêt. La quotité restante est garantie par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, par décision du Président n°D2022/113.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée total du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ABROGER** la délibération n°82 du 24 novembre 2021 pour les dossiers de prêt n°124719, 124722 et 124724 ;
- **D'ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 55 290 euros souscrit par l'Association REVIVRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135438 ci-joint et conformément aux articles ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	0	0	3

ANNEXE(S) :

Contrat 135438.pdf

URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-087 - AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE DE LA PARCELLE CE58

La société SEDELKA est propriétaire depuis 2019 de la parcelle CE57 située rue Zola, sur laquelle est aujourd'hui implantée la société de contrôle technique SECURITEST. La Ville de Mondeville est propriétaire de la parcelle voisine CE58, qui relève du domaine public communal.

SEDELKA a déposé un permis de construire sur ces deux parcelles pour créer deux bâtiments comptant 69 logements (23 T2, 36 T3 et 10 T4) ainsi répartis :

- 31 appartements dans le bâtiment situé à l'Ouest,
- 38 appartements dans le bâtiment implanté à l'Est du projet.

77 places de stationnement sont prévues : 72 dont 4 PMR situées en sous-sol, 5 autres places en stationnement aérien. Plus de 186 m2 seront également destinés au stationnement des cycles.

Ce projet s'inscrit dans le projet municipal de renouvellement de la ville sur elle-même par la reconquête de friches ou la conversion de terrains dédiés à d'autres activités quand l'emplacement le justifie. Situé le long de la rue Zola, face à la ZAC Valleuil, ce projet complète l'urbanisation du secteur. Il s'intègre en hauteur dans le tissu existant. A noter que ce projet permet à la ville de bénéficier de l'aide attribuée par l'État pour la relance de la construction.

Afin de concrétiser ce projet, la société SEDELKA a fait parvenir à la Ville une proposition d'achat de la parcelle CE58 pour un montant de 450 000 € HT aux conditions suspensives ci-dessous :

- L'obtention du permis de construire purgé de tous recours, retrait, référé, déferé pour la réalisation d'une surface de plancher minimale de 4 415 m2 de logements collectifs privés ;
- L'absence de sujétion particulière dans la nature du sol et du sous-sol ;
- La purge de toutes prescriptions archéologiques mêmes préventives ;
- Aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière (purge des droits de préemption, absence d'hypothèque sur le bien, etc.).

Le calendrier de l'opération prévoit une signature de la promesse de vente fin septembre 2022 et la signature de la vente définitive fin septembre 2023.

Conformément aux articles L. 2241-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la procédure de désaffectation et la décision de déclassement de la parcelle CE58 devront être réalisées préalablement à la vente définitive.

Cependant, en application de l'article L. 3112-4 du CG3P, la parcelle CE58 relevant du domaine public peut faire l'objet d'ores et déjà d'une promesse de vente avant désaffectation et déclassement effectifs dans la mesure où la désaffectation est décidée et que l'usage direct du public justifie que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse. A peine de nullité, la promesse devra comporter des clauses précisant que l'engagement de la ville reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la protection des libertés auxquelles la parcelle est affectée qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

Par conséquent,

Vu les articles L. 2241-1 et suivants et L. 3112-4 du CG3P,

Vu l'arrêté n°2022/210 portant désaffectation par anticipation de la parcelle CE58 en date du 21 septembre 2022,

Vu le plan joint sur lequel figure la parcelle CE58,

Après avis du service des Domaines,

Après consultation de la Commission Urbanisme et Transition écologique du 13 septembre 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle CE58 à la société SEDELKA avec faculté de substitution, pour un montant de 450 000 € HT ;
- **DE PRECISER** que la promesse de vente, valable jusqu'au 30 septembre 2023, devra comporter les clauses expressément prévues par l'article L. 3112-4 du CG3P et fixer le délai dans lequel la désaffectation prendra effet afin de procéder au déclassement de la parcelle préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- **DE DONNER A CET EFFET TOUT POUVOIR** avec faculté de délégation, à Madame la Maire, pour régulariser tout avant-contrat ou tout avenant concernant la cession de la parcelle CE58 ;
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	23	0	3	0

ANNEXE(S) :

Parcelles CE57 et CE58.pdf, Avis des domaines parcelle CE58.pdf

M. Nicolas BOHERE.- Nous venons d'apprendre ce soir un nouveau programme de construction sur notre commune. À cet égard, nous relevons qu'il n'y a pas de logements sociaux dans ce projet – bien au contraire : 4 000 € le mètre carré. Comme indiqué dans le rapport, ces futures constructions complètent l'urbanisation déjà très développée de ce secteur. Nous constatons depuis plusieurs mois que les programmes immobiliers se multiplient sur notre commune. Notre ville change et suit la logique urbanistique du moment qui consiste à davantage densifier les zones déjà densément peuplées. Le défi actuel et futur pour notre Ville sera de maintenir un cadre de vie agréable pour les Mondevillais. Il faudra essayer, autant que possible, de contrebalancer les effets néfastes pour l'environnement de l'étalement du béton.

Le mieux-vivre sur Mondeville peut bien sûr passer par des constructions récentes, mais il ne faut surtout pas oublier l'existant. De nombreux logements sur notre commune sont à rénover. Je pense notamment aux logements sociaux dans de nombreux quartiers de la ville. Cela doit devenir une priorité absolue et nous devons inciter les bailleurs sociaux à s'orienter sur cette voie. Autre problématique par rapport à l'existant : de nombreux logements sont inhabités. C'est notamment le cas dans le quartier du Plateau. J'en ai parlé en commission : si vous faites le tour des trois communes – Mondeville, Colombelles, Giberville –, il y a énormément de logements inhabités et c'est bien dommage. Serait-il possible de répertorier tous les logements inhabités sur notre territoire ?

Le mieux-vivre, c'est également le développement des mobilités douces, des transports en commun et du ferroviaire. Nous rappelons que les nuisances environnementales causées par l'installation prochaine de la plateforme logistique du Groupe CARREFOUR seront très importantes. La piste du ferroviaire doit faire à minima l'objet d'une étude de faisabilité sérieuse.

Le mieux-vivre, c'est aussi revégétaliser certains espaces. Des projets importants de débitumation ont été présentés dès le début de votre mandat, qu'en est-il de ces projets ambitieux ?

Bien sûr, nous sommes conscients que le chantier de l'amélioration du cadre de vie de tous, qui va de pair avec la préservation et la protection de l'environnement, est colossal. Ne manquons surtout pas d'ambition, le dernier été nous l'a rappelé : le temps joue contre nous.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Je vais répondre en partie, sur la débitumation, puisque le plan est près.

Oui, nous construisons du logement. Ce n'est pas mal de le faire. Je relève le défi de continuer à bien vivre à Mondeville tout en accueillant des habitants nouveaux. Je vous invite à venir à l'accueil des nouveaux Mondevillais, qui n'est pas réservé à la majorité. Je voudrais que vous les entendiez. Pour beaucoup, ce sont des personnes âgées. Beaucoup de Mondevillais vendent leur pavillon et ont besoin de se reloger sur le territoire, par exemple suite à des séparations. Il n'y a pas que des Mondevillais, mais aussi des personnes qui viennent de Caen.

L'autre jour, j'ai rencontré une dame qui n'en pouvait plus de Caen et trouvait que Mondeville était très bien, très calme, et que nous avons vraiment relevé le défi du bien-vivre. Je comprends votre inquiétude mais je pense que, jusqu'ici, je n'ai pas fait défaut sur ce sujet et j'ai bien l'intention de poursuivre ainsi. En effet, nous construisons du logement et je n'en ai pas honte. Je rappelle que pour la plupart voire toutes les opérations construites à Mondeville, on demande aux promoteurs de ne pas utiliser le maximum qui leur est autorisé en termes de surface de plancher constructible. Chaque fois, nous avons cette vigilance et travaillons l'insertion paysagère, en veillant à ce que ce soit équilibré sur le territoire.

Quant à la présence de logements sociaux, je maintiens que chaque opération ne donne pas forcément lieu à la mise en location de logements sociaux. On ne juge pas la répartition et l'équilibre du territoire sur une opération. Regardez : cette opération fait face à une autre, en cours de construction juste en face, une vingtaine de logements uniquement sociaux. La Cartoucherie, Valleuil : 56 logements sociaux livrés. Il y a les logements sociaux, mais il y a aussi l'accession.

Il y a aussi une importante demande d'habitants qui doivent pouvoir se loger en dehors des logements sociaux, qui ne sont pas accessibles à tous. Il y a des classes moyennes, des gens qui veulent devenir propriétaires et avoir accès à du logement privé. C'est important aussi, on ne peut pas faire que du logement social.

Que vous m'interpelliez sur l'équilibre à conserver, je comprends. Je vous dis que nous avons 33 % de logements sociaux à Mondeville et, depuis que je suis Maire, ce pourcentage – à 1 % près – n'a pas varié. En revanche, nous le répartissons différemment. Nous avons dédensifié à certains endroits, et on le fait par touches. À l'intérieur de très grosses opérations, on intègre du logement social. Je pense à Pierreval ; on a demandé au promoteur de travailler avec CDC Habitat. On est très vigilant et je pense que, systématiquement, vous me dites cela alors que c'est sans fondement. C'est juste une posture pour faire peur, comme si des gens viendraient envahir un territoire... Ce n'est pas du tout ainsi que je conçois l'urbanisation. Jusqu'ici, en tout cas, le résultat ne dément pas ce que je viens de dire.

M. Serge RICCI. - Je vais vous confirmer la réponse que je vous ai faite, Monsieur BOHERE, pendant la Commission. Il y a des maisons vides, ce sont celles de CDC Habitat, on le sait. Mais elles sont en vente actuellement. Je reconferme ce que je dis : nous avons eu des DIA, on a des CUA en cours, on en reçoit deux ou trois par semaine. Ce sont des ventes en cours d'exécution sur ces logements.

M. Nicolas BOHERE. - Je répète ce que j'ai dit en Commission : il y a des logements inhabités depuis des mois, et c'est dommage. Si vous allez sur le site de CDC Habitat, il n'y a pas du tout d'informations sur les logements. Je trouve dommage que les logements ne soient pas habités. On en revient au thème du cadre de vie.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Vous avez raison, il y a trop peu d'informations sur les ventes de logements CDC Habitat sur le Plateau. Je leur ai dit, j'ai eu un échange avec le Directeur interrégional pour faire le point, car j'aimerais savoir où l'on en est des ventes et que l'on dise comment cela se fait et quels sont les critères, car j'avais pris des engagements sur la question de ces ventes. J'avais dit que je voulais les limiter. Elles devaient se faire progressivement, je plaide pour la progressivité sur ce type d'opérations. Savoir qui les voulait, comment elles étaient attribuées, à qui, sur quels critères. Et, à l'occasion de cet échange, je lui ai demandé d'avoir une vision beaucoup plus claire et lui ai dit que l'on manquait d'information. Ils ont informé leurs locataires, mais ce n'est pas suffisant, puisque c'est beaucoup plus largement ouvert. Il doit me transmettre un document d'information et nous allons faire une information très large à tous les Mondevillais qui pourraient se porter acquéreurs sur ces logements.

Sur ce point, je vous rejoins, il y a un déficit d'information.

M. Nicolas BOHERE. - Pourquoi ne pas continuer dans le logement social sur le Plateau ?

M. Joël JEANNE.- CDC Habitat a trouvé la solution : plutôt que de rénover ces habitations pour leur donner un cadre – on le sait tous, c'est l'histoire de la SMN avec, dans les années 90, la vente et la reprise par les bailleurs sociaux de tous ces logements jusqu'à présent occupés par les sidérurgistes. Or, CDC Habitat n'a pas rempli son « rôle » de bailleur social en capacité de fournir un cadre de vie. Certains logements sont devenus particulièrement vétustes. Ils font le choix de les vendre alors qu'un locataire avec des revenus modestes ne serait pas en capacité d'investir dans ces logements, qui doivent être repris dans leur globalité avec beaucoup de travaux à faire.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Pour le coup, ils refont totalement les logements de fond en comble, quand ils les vendent.

M. Joël JEANNE.- Je parle de la vente.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Ils les vendent refaits totalement.

M. Joël JEANNE.- Donc, ils trouvent les sous pour les rénover et les vendre. Je sais, pour avoir croisé des locataires, que tout n'est pas opérationnel. Il y a parfois des problèmes de chauffage...

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Oui, oui...

M. Joël JEANNE.- De mon point de vue, ce n'est pas un bailleur social qui répond à ses obligations de loger de manière confortable ses locataires.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Ils ont été défaillants sur un certain nombre de logements, en effet. Nous étions intervenus et avons été obligés de mettre un agent de la ville pour recenser toutes les difficultés. J'allais dans les maisons avec la Directrice... C'est vrai qu'ils n'ont pas toujours été tout à fait corrects avec leurs locataires.

En l'occurrence, cette vente se déroule à Mondeville, Colombelles et Giberville et les maisons vendues sont totalement refaites et mises à neuf. Après, il faut bien avoir en tête que cette vente – et j'y ai été très attentive et c'est pour cela que je veux connaître les critères – est faite à un prix qui n'est pas celui du marché : 20 % en deçà. C'est une vente sociale, donc sur critères sociaux. J'avais demandé à ce que cela permette à des gens qui n'auraient jamais accès au marché classique de faire des offres. Cela permet aux locataires – qui sont prioritaires – de devenir propriétaires. C'est une bonne chose que les gens aient accès à la propriété, d'autant plus quand ils ont payé un loyer à un bailleur pendant des années. Que le bailleur leur refasse le logement à neuf et leur vende à 20 % en-dessous du prix du marché, je trouve cela parfaitement normal.

Si cela ne suffit pas, on doit pouvoir ouvrir à d'autres Mondevillais – prioritairement – qui disposent des ressources nécessaires. Je veux voir où cela en est afin qu'il n'y ait pas de spéculation et que cela soit fléché sur des habitants qui n'ont pas accès au marché classique. Cela permet à des gens de devenir propriétaires. Ma foi, c'est quand même une bonne chose.

Nous vous donnerons des informations. J'ai eu cet échange avec le Directeur la semaine dernière ; et je pense qu'il serait utile que les Commissions soient informées du nombre de logements vendus, à qui et sous quelles conditions de ressources, etc. Nous pouvons avoir ces informations et vous les transmettre.

M. Nicolas BOHERE.- Le constat des logements inhabités se fait sur les trois communes.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- En fait, on a mis beaucoup de temps à se mettre d'accord, avec les trois Maires. Ils ont donc stocké beaucoup de logements et attendu. Là, j'ai l'impression qu'ils libèrent des logements, ils les refont, demandent des certificats d'urbanisme, etc. Il y a eu un peu de stockage, mais nous devons aussi leur demander ce qu'il en est de la vacance et qu'ils nous l'expliquent. Nous sommes en effet en droit de nous poser la question de savoir pourquoi il y a autant de logements. Est-ce en attente de ventes ? Y a-t-il d'autres raisons ? Etc. Nous poserons les questions, vous êtes parfaitement légitimes à vous les poser.

Quant à la végétalisation, un plan de débitumation va arriver.

M. Mickaël MARIE.- Le plan de renaturation avait déjà été présenté en Conseil municipal et comprenait un volet débitumation. Les premières opérations seront entamées dans les prochaines semaines. C'est vrai – vous le savez, Monsieur BOHERE, puisque nous évoquons régulièrement le sujet en Commission Urbanisme et Transition Écologique –, nous avons eu un souci sur la première opération, que l'on voyait comme une opération phare : le Champ de Foire. Finalement, cela ne pourra pas se faire, en tout cas pas tel qu'on l'envisageait. Cela nous a obligés à la remodeler. Nous y avons ajouté, pour garantir une participation de l'Agence de l'eau, une opération de débitumation de petites parcelles réparties dans la ville, pour 2 000 mètres carrés. C'est en cours, cela démarrera dans les prochaines semaines.

Juste un commentaire : je suis désolé, je suis arrivé à la fin de votre intervention, mais tout de même, la débitumation ne s'oppose pas à la construction. Nous essayons de reconstruire « la ville sur la ville », ce qui suppose à la fois un effort de construction, car on est dans le cœur dense de l'agglomération et que construire là où c'est déjà densifié permet aussi d'éviter l'artificialisation de terrains agricoles – je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut arrêter ces bêtises-là. Il y a donc, d'un côté, l'effort de construction, et de l'autre, l'effort de qualité de vie, de vivabilité. La Maire l'a rappelé. Ces deux dimensions ne s'opposent pas, à moins de vouloir caricaturer les choses.

Je pense que nous sommes assez transparents, à la fois en Commission et en Conseil – j'ai moi-même interrogé le promoteur il y a quelques minutes sur des éléments sur lesquels on doit encore avancer. Franchement, il n'y a pas de sujet, de loup caché ou quoi que ce soit. Nous veillons perpétuellement, chaque jour et à chaque rendez-vous avec les promoteurs, à maintenir cet équilibre entre l'indispensable effort de construction et l'attention à la qualité de vie à l'intérieur et en dehors des logements. Je ne comprends pas bien le « procès » qui nous est fait.

M. Nicolas BOHERE.- Je n'ai pas fait de procès, seulement le constat que les constructions allaient se développer dans les zones denses et qu'il fallait contrebalancer, débitumer et revégétaliser. Mais il n'y a pas d'opposition...

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Des zones denses mais déjà imperméabilisées. Il y avait quand même un contrôle technique en entrée de ville. On ne va tout de même pas taper dans une forêt !

M. Bertrand HAVARD.- Sur la question de la vacance, une précision. Dans l'ABS, ce constat avait été fait. Un rapport le précisait. En fait, sur les bailleurs sociaux, il y a effectivement la problématique du Plateau – je n'y reviens pas. Concernant INOLIA, le bailleur principal, le taux de vacance est très faible et on le voit bien : dès que des logements se libèrent, on reçoit des candidatures. En revanche, on a un taux de vacance de l'ordre de 7 % pour les logements privés. Mais nous n'avons pas de pouvoir et nous essayons d'en comprendre les raisons. C'est peut-être la rénovation énergétique, qui coûte cher pour ces logements-là. Nous avons aussi des supports qui peuvent aider ces gens-là. Mais c'est surtout dans le privé qu'il y a ces taux de vacance.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Il y a un taux de vacance structurel. J'ai appris cela l'autre jour avec l'Observatoire du logement. Cela est lié au fait que les gens donnent leur préavis, repartent, etc. Je ne sais pas de combien est ce taux de vacance structurel, mais il est vrai qu'il y en a un.

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-088 - AFFAIRES FONCIERES : VENTE DES LOCAUX TECHNIQUES DE CHARLES TELLIER

La Communauté urbaine Caen la mer a été créée au 1er janvier 2017. Depuis cette date, plusieurs compétences exercées jusqu'à ce jour par les communes relèvent de la communauté urbaine notamment en termes de création, aménagement, entretien de la voirie et entretien des espaces verts.

L'article L.5215-28 du Code général des Collectivités territoriales mentionne que « les immeubles et meubles faisant partie du domaine public des communes appartenant à l'agglomération sont affectés de plein droit à la communauté urbaine, dès son institution, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté. Le transfert définitif de propriété ainsi que des droits et obligations attachés aux biens transférés est opéré par accord amiable ».

Les locaux utilisés pour l'entretien de la voirie et des espaces verts sur le territoire de Caen la mer ont été répertoriés en lien avec les communes avant la mise en place de la communauté urbaine. Ces locaux, par ailleurs pour partie affectés à l'exercice des compétences restées communales, ont fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre Caen la mer et les communes concernées.

La Commune de Mondeville est propriétaire d'un local technique d'une superficie d'environ 650 m² situé rue Charles Tellier édifié sur la parcelle cadastrée BP numéro 19 d'une contenance totale de 8422 m².

Ce local figure dans la liste des biens mis à disposition de la Communauté urbaine pour l'exercice des compétences voirie et espaces verts à hauteur de 69,23% de sa superficie soit 450 m² aux termes d'une convention de mise à disposition pour les années 2017 à 2020 et aux termes d'une convention de mise à disposition pour les années 2021 à 2026.

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté urbaine a validé, par délibération de son conseil communautaire du 16 décembre 2021, la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers à l'échelle de chaque secteur. Ainsi a été créé le secteur Colombelles/Mondeville/Cormelles-le-Royal. Afin d'envisager le regroupement des équipes, la Ville de Mondeville a proposé de libérer les surfaces occupées pour les besoins communaux dans les locaux situés Rue Charles Tellier à Mondeville.

Les modalités financières envisagées pour la cession seraient les suivantes :

Le bâtiment et son terrain d'assiette sont estimés par le service de France Domaine à la valeur de 330 000€ :

- Pour la superficie de 69,23% déjà occupée par Caen la mer, au titre de ses compétences, l'article L5215-28 précité prévoit un transfert de droit des immeubles concernés. Ce transfert a lieu à titre gratuit et ne donne lieu à aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire ;
- pour la superficie de 30,77% occupée par la Commune pour ses compétences : le versement par Caen la mer de 30,77% de la valeur du bien soit la somme de 101 541 € (330 000 x 30,77%).

Il convient de formaliser ce transfert de propriété dans le cadre d'un acte notarié. Les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par la communauté urbaine.

La convention de mise à disposition de locaux 2021-2026 du 29 juillet 2022 entre Caen la mer et la Commune de Mondeville fera l'objet d'un avenant pour tenir compte de la cession du local rue Charles Tellier mais restera applicable sur les autres locaux mis à disposition au profit de Caen la mer.

Par conséquent,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-28,

VU le plan joint sur lequel figure la parcelle BP 19,

Vu l'avis de la Division des missions domaniales 2022-14437-47606 en date du 23 août 2022 qui détermine la valeur vénale totale du bien appartenant à la Ville de Mondeville à 330 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Vu la convention de mise à disposition de locaux 2021-2026 du 29 juillet 2022 entre Caen la mer et la Commune de Mondeville,

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 13 septembre 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la cession du bien situé rue Charles Tellier à MONDEVILLE cadastrée BP numéro 19 d'une contenance totale de 8422 m² conformément au plan ci-joint, au profit de la Communauté Urbaine de Caen la Mer pour la somme de 101 541 € ;
- **DE MENTIONNER** que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par Caen la mer,
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention de mise à disposition des locaux 2021-2026 pour tenir compte de cette cession,
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

ANNEXE(S) :
Parcelle BP19.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-089 - CONVENTION DE RACCORDEMENT ENEDIS - HALLE DE VALLEUIL

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études S.E.C. INGENIERIE, a présenté une demande de servitudes pour la pose d'une borne type ECP 3D et de 77,00 ml de câble basse tension sous-terrain électrique sur les parcelles référencées CA 288, CA 290 et CA 295, propriétés de la Ville de Mondeville et respectivement situées rue Léonard Gille, rue Brière et rue Émile Zola à Mondeville.

Cette demande intervient dans le cadre du raccordement électrique de la grande halle de Valleuil.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la ville consent à ces servitudes est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 13 septembre 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération sur les parcelles référencées CA 288, CA 290 et CA 295;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

ANNEXE(S) :

Convention ENEDIS - Valleuil.pdf, CA 288 - CA 290 - CA 295 - plan.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-090 - CONVENTION DE RACCORDEMENT ENEDIS - NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE DE MONDEVILLE

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études TOPO ETUDES, a présenté une demande de servitudes pour la pose d'un coffret réseau (n°R2) et de 62,50 ml de câble basse tension sous-terrain électrique ainsi qu'un câble de branchement souterrain de 16,50 ml sur les parcelles référencées CA 186, CA 270 et CA 271, propriétés de la Ville de Mondeville, situées aux 5 et 7 rue Chapron à Mondeville.

Cette demande intervient dans le cadre du raccordement électrique du nouveau restaurant scolaire réalisé en juillet 2022.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la ville consent à ces servitudes est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 13 septembre 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération sur les parcelles référencées CA 186, CA 270 et CA 271;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

ANNEXE(S) :
2202558-1-COMMUNE DE MONDEVILLE dossier de convention (2).pdf

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-091 - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF « PASS SPORT-CULTURE-LOISIRS »

En place depuis la saison sportive et culturelle 2018-2019, le « Pass Sport-Culture-Loisirs » vise à favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive ainsi qu'à encourager les Mondevillais à découvrir et adhérer au tissu associatif local. L'action connaissant un succès intéressant auprès des familles concernées, il est proposé de le renouveler.

Cette action sociale, destinée uniquement aux Mondevillais de tous âges et en partenariat avec les acteurs locaux, est réservée aux habitants dont le quotient familial n'excède pas 920.

La ville contribue financièrement, pour les bénéficiaires, à une aide de 50% ou 40% du financement aux activités des associations partenaires (licence ou adhésion et manifestation/spectacle) après engagement par la signature d'une convention.

Les niveaux d'aide sont fonctions des quotients familiaux :

Avantage 50% – QF de 0 à 620.

Avantage 40% – QF de 620.01 à 920.

Le dispositif prévoit également une participation de 7€ ou 5€ sur l'entrée à des rencontres sportives ou culturelles et 8€ ou 10€ sur le carnet d'accès à la piscine de Mondeville.

La ville de Mondeville s'engage à rembourser au partenaire le montant attribué par coupon ainsi que les valeurs faciales des offres pour les rencontres/activités sportives et spectacles. Le remboursement de la participation municipale se fera en 2 périodes, décembre et juin, de chaque année.

Le dispositif sera mis en œuvre pour 2 saisons sportives et culturelles, à savoir 2022-2023 et 2023-2024 et prendra fin au 30 juin 2024.

Pour bénéficier du remboursement et pour le bon fonctionnement financier de la Ville, le partenaire fournira un état des bénéficiaires (tableau type) ainsi que les coupons reçus à la Direction « Sport et animation de la Ville » de la Mairie de Mondeville.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- D'APPROUVER le renouvellement du dispositif « Pass Sport –Culture » Mondeville ;
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à accorder les remboursements aux associations partenaires.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

ANNEXE(S) :
Convention type Pass Sport Culture.DOCX.pdf

DÉLIBÉRATION N° DELIB-2022-092 - SUBVENTION A L'USOM COMITE DIRECTEUR

Après vérification du bilan d'activité et financier de la saison sportive 2021-2022, après analyse du budget prévisionnel de la saison 2022-2023, il vous est proposé d'accorder à l'USOM Comité Directeur une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2022-2023.

	Montant subvention 2021-2022	Montant subvention 2022-2023	État de la trésorerie au 26/07/2022
USOM Comité Directeur	40 500€	20 000€	2 298.45 €

Pour mémoire, l'USOM Comité Directeur a en charge l'accompagnement administratif des sections de l'USOM et notamment le suivi des ressources humaines et financières (réalisation des fiches de salaires, suivi des contrats, rapprochement bancaire des sections, etc.).

Cette subvention fait l'objet d'une convention conclue avec l'association, dont le projet figure en pièce jointe.

Par conséquent,

Après consultation de la Commission Sport, culture, lecture publique, évènementiel du 25 août 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ATTRIBUER** la subvention ci-dessus présentée à l'association USOM Comité directeur ;
- **D'APPROUVER** la convention jointe à la présente délibération conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association mentionnée ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

ANNEXE(S) :

Convent° USOM Comité Dir°.pdf

M. Joël JEANNE.- Une question, puisque l'on est en début de saison sportive et le Comité directeur a été réorganisé, en particulier au niveau de son accompagnement financier et administratif en direction des clubs. Il y a sans doute eu des réflexions sur le devenir de ce Comité directeur. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Car cela fait partie des structures reconnues dans le paysage sportif de la ville, puisque c'est l'outil de fédération des clubs. Il est important d'avoir cette structure, même si aujourd'hui, on peut penser qu'elle serait plus ou moins obsolète ou sans intérêt. Quel est le rôle de ce Comité directeur, aujourd'hui, au sein de nos équipements et structures ?

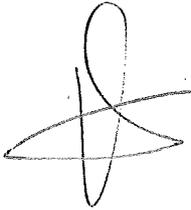
Mme la Maire Hélène BURGAT.- Lorsque nous les avons rencontrés, ils ont fait une proposition d'organisation, avec le Président et le Trésorier. Pour fédérer les clubs, ce que nous avons constaté collectivement, c'est que ce Comité directeur servait essentiellement à faire l'administratif, notamment les salaires, la comptabilité, les déclarations URSSAF, etc., etc. Mais cela était délégué à des cabinets, car c'était devenu tellement technique que la secrétaire n'arrivait pas à suivre les changements réglementaires, etc. Les 20 000 € servent à prendre en charge ce que l'on prenait déjà en charge, à savoir le paiement des cabinets qui font les payes, la comptabilité, tout. Ils ont trouvé une organisation entre eux pour faire remonter l'ensemble des pièces comptables ou des éléments de salaires.

J'ai rendez-vous avec Kléber ACHARD et son Trésorier la semaine prochaine. Nous devons faire un point, puisqu'ils avaient trouvé une organisation qui leur convenait. Nous les avons reçus en avril dernier. Nous leur avons proposé un partenariat avec *Mondeville Animation*, qui mène déjà ce travail pour d'autres associations et était prête à leur donner un coup de main. Dans un premier temps, ils n'avaient pas souhaité faire ainsi, ils voulaient se débrouiller seuls avec un cabinet pour gérer la comptabilité et les salaires. Quand nous ferons le point avec eux la semaine prochaine, ils nous diront si cela leur convient ou s'ils veulent creuser une autre piste.

La Maire,

Le secrétaire de séance

Hélène BURGAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Kévin LEBRET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'K' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.